



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	D&E 22
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Usage recommandé	Pas disponible.
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Fabricant	Irving Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone 1.800.574.5823 Numéro de téléphone d'urgence: 1.800.424.9300 (CHEMTREC) Numéro de téléphone d'urgence: 1.506.648.3060
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après utilisation.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
2,6-di-tert-butylphénol		128-39-2	0.1-1*
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		64742-55-8	0.1-1*
N-phenyl-1-naphthalenammine		90-30-2	0.1-1*
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique		64742-70-7	80-100*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.
*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Yeux	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Symptômes de patient de festin.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter une exposition prolongée. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m ³	Brouillard.
	MPT	5 mg/m ³	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m ³	Brouillard.
	MPT	5 mg/m ³	Brouillard.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m ³	Fraction inhalable.
	MPT	5 mg/m ³	Fraction inhalable.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m ³	Fraction inhalable.
	MPT	5 mg/m ³	Fraction inhalable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m ³	Brouillard.
	MPT	5 mg/m ³	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m ³	Brouillard.
	MPT	5 mg/m ³	Brouillard.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	PEL	5 mg/m ³	Brouillard.
	PEL	5 mg/m ³	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	PEL	5 mg/m ³	Brouillard.
	PEL	5 mg/m ³	Brouillard.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m ³	Fraction inhalable.
	MPT	5 mg/m ³	Fraction inhalable.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m ³	Fraction inhalable.
	MPT	5 mg/m ³	Fraction inhalable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Aniline (CAS 62-53-3)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Phénol (CAS 108-95-2)	Peut être absorbé par la peau.
Toluène (CAS 108-88-3)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Aniline (CAS 62-53-3)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Phénol (CAS 108-95-2)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Aniline (CAS 62-53-3)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Phénol (CAS 108-95-2)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Aniline (CAS 62-53-3)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Phénol (CAS 108-95-2)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Aniline (CAS 62-53-3)	Peut être absorbé par la peau.
Phénol (CAS 108-95-2)	Peut être absorbé par la peau.
Toluène (CAS 108-88-3)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Aniline (CAS 62-53-3)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Phénol (CAS 108-95-2)	Peut être absorbé par la peau.
Toluène (CAS 108-88-3)	Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Aniline (CAS 62-53-3)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Phénol (CAS 108-95-2)	Peut être absorbé par la peau.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Phénol (CAS 108-95-2)	Peut être absorbé par la peau.
-----------------------	--------------------------------

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	Peut être absorbé par la peau.
Aniline (CAS 62-53-3)	Peut être absorbé par la peau.
Phénol (CAS 108-95-2)	Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Pas disponible.
Odeur	Pas disponible.
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	-42 °C (-43.6 °F)
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	191.0 °C (375.8 °F) Pensky-Martens coupelle fermée
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	0.8646 @ 15°C
Solubilité	Négligiable
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	4.4 cSt @ 100°C 23.1 cSt @ 40°C
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Inhalation. Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
Yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2,6-di-tert-butylphénol (CAS 128-39-2)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 10000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
	souris	2995 mg/kg
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 2000 mg/kg, ECHA > 2000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	< 5.7 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA > 4 mg/L, 4 heures, ECHA > 3.9 mg/L, 4 heures, ECHA 2.2 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA > 2000 mg/kg, ECHA 5000 mg/kg, ECHA
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	< 5.7 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA > 4 mg/L, 4 heures, ECHA > 3.9 mg/L, 4 heures, ECHA 2.2 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA > 2000 mg/kg, ECHA 5000 mg/kg, ECHA
N-phenyl-1-naphthalenamine (CAS 90-30-2)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i> DL50	Rat	2380 mg/kg, ECHA 1625 mg/kg, ECHA
	souris	1231 mg/kg, ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)	Irritant	
Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou conjonctivale.	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	Sans objet.	
Mutagénicité	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxicque.	
Cancérogénicité	Voir ci-dessous. Contient <3 % (p/p) DMSO-extrait	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Aniline (CAS 62-53-3)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.	

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)
Naphtalène (CAS 91-20-3)

A2 Probablement cancérigène pour l'homme.

A3 Cancérigène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérigénicité

ANILINE (CAS 62-53-3)

Cancérigène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FAIBLEMENT ET LÉGÈREMENT RAFFINÉE (CAS 64742-55-8)

Probablement cancérigène pour l'homme.

HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FAIBLEMENT ET LÉGÈREMENT RAFFINÉE (CAS 64742-70-7)

Probablement cancérigène pour l'homme.

NAPHTALENE (CAS 91-20-3)

Cancérigène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Effet cancérigène détecté chez les animaux.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérigénicité

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Volume 39, Supplement 7, Volume 71 - 2B Peut-être cancérigène pour l'homme.

Aniline (CAS 62-53-3)

Volume 27, Supplement 7 - 3 Inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.

Naphtalène (CAS 91-20-3)

Volume 82 - 2B Peut-être cancérigène pour l'homme.

Phénol (CAS 108-95-2)

Volume 47, Volume 71 - 3 Inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.

Toluène (CAS 108-88-3)

Volume 47, Volume 71 - 3 Inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérigènes substance

1- naphtylamine (CAS 134-32-7)

2- naphtylamine (CAS 91-59-8)

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Aniline (CAS 62-53-3)

Naphtalène (CAS 91-20-3)

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérigènes : Cancérigène présumé

Naphtalène (CAS 91-20-3)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérigène pour les humains

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérigènes : Cancérigène connu

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)

Carcinogène connu chez l'homme.

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

Carcinogène connu chez l'homme.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Tératogénicité	Pas disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Données écotoxicologiques			
Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
2,6-di-tert-butylphénol (CAS 128-39-2)			
Crustacés	CE50	Daphnia	0.45 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1000 mg/L, 48 heures
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
Potentiel de bioaccumulation			
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		

Mobilité générale	Pas disponible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.

Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.

Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Aniline (CAS 62-53-3) 1 TONNES

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9) 1 TONNES

Toluène (CAS 108-88-3) 1 TONNES

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Phénol (CAS 108-95-2) Inscrit.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Toluène (CAS 108-88-3) Classe B

SIMDUT 2015 exemptions Sans objet

Réglementations Fédérales des États-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1) Inscrit.

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.

Aniline (CAS 62-53-3) Inscrit.

Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.

Phénol (CAS 108-95-2) Inscrit.

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

US EPCRA Section 304 Extremely Haz. Subs. & CERCLA Haz. Subs.: Section 304 EHS reportable quantity

Aniline (CAS 62-53-3) 5000 livres

Phénol (CAS 108-95-2) 453,6 kg (1000 lb)

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Danger immédiat - Non
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)
Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)
Aniline (CAS 62-53-3)
Naphtalène (CAS 91-20-3)
Phénol (CAS 108-95-2)
Toluène (CAS 108-88-3)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1) Inscrit.
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.
Aniline (CAS 62-53-3) Inscrit.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Inscrit.
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9) Inscrit.
Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.
Phénol (CAS 108-95-2) Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)
Aniline (CAS 62-53-3)
Naphtalène (CAS 91-20-3)
Phénol (CAS 108-95-2)
Toluène (CAS 108-88-3)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1) Inscrit.
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.
Aniline (CAS 62-53-3) Inscrit.
Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.
Phénol (CAS 108-95-2) Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Toluène (CAS 108-88-3)

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1) Inscrit.
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.
Aniline (CAS 62-53-3) Inscrit.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Inscrit.
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9) Inscrit.
Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.
Phénol (CAS 108-95-2) Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)
Aniline (CAS 62-53-3)
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)
Naphtalène (CAS 91-20-3)
Phénol (CAS 108-95-2)
Toluène (CAS 108-88-3)

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Aniline (CAS 62-53-3)
Phénol (CAS 108-95-2)
Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - Substances dangereuses : Danger particulier

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)	Inscrit.
2,6-di-tert-butylphénol (CAS 128-39-2)	Inscrit.
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	Inscrit.
Aniline (CAS 62-53-3)	Inscrit.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	Inscrit.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	Inscrit.
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	Inscrit.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Inscrit.
N-phenyl-1-naphthalenamine (CAS 90-30-2)	Inscrit.
Phénol (CAS 108-95-2)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

Aniline (CAS 62-53-3)
Phénol (CAS 108-95-2)
Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)
Aniline (CAS 62-53-3)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)
Naphtalène (CAS 91-20-3)
Phénol (CAS 108-95-2)
Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)
Aniline (CAS 62-53-3)
Naphtalène (CAS 91-20-3)
Phénol (CAS 108-95-2)
Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)
Aniline (CAS 62-53-3)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)
Naphtalène (CAS 91-20-3)
Phénol (CAS 108-95-2)
Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)
Aniline (CAS 62-53-3)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)
Naphtalène (CAS 91-20-3)
Phénol (CAS 108-95-2)
Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Acrylate d'éthyle, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, et toluène, reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

1-naphtylamine (CAS 134-32-7)	Inscrit : 1er octobre 1989
2-naphtylamine (CAS 91-59-8)	Inscrit : Le 27 Février 1987
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	Inscrit : Juillet 1, 1989
Aniline (CAS 62-53-3)	Inscrit : Janvier 1, 1990
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Inscrit : Le 19 avril 2002

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérogène

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit : Janvier 1, 1991
------------------------	---------------------------

Inventaires

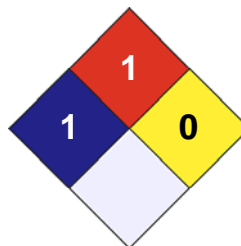
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences de l'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication	01-Mai-2019
Version n°	01
Date en vigueur	10-Mai-2019
Préparée par	Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021
Autres informations	Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.